

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

LE PRESIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 03 décembre 2025, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant  
Le Conseil d'Administration : 13

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme PONZIO-REFATTI, Mme BRECHU, Mme YILMAZ, Mme BIENTZ,  
Mme COMBES, M. LEBORGNE, M. ROSSI, M. FREMIN

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme COSTA  
Mme PONCHARD  
Mme TESTE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :  
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 12 / 2025

## N° 2025.12.18 : Création d'un Service Autonomie à Domicile Mixte

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, et notamment les articles relatifs à l'obligation pour les établissements concernés de déposer un dossier de demande d'autorisation de création d'un Service Autonomie à Domicile (SAD) mixte aide et soins avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu le cahier des charges annexé au décret du 13 juillet 2023 relatif aux SAD mixtes,

Considérant que le CCAS de Neuilly-Plaisance comporte à ce jour un SSIAD et un SAAD réunis sous une même direction,

Considérant les réflexions engagées au sein du CCAS avec les services concernés et le projet de service établi,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **ARTICLE UNIQUE**: AUTORISE le Président à déposer auprès de l'ARS une demande d'autorisation de création d'un service Autonomie à Domicile Mixte porté par le CCAS et intervenant sur la Ville de Neuilly-Plaisance

**Christian DEMUYNCK**  
Maire  
Président du CCAS



**Brigitte CHATIGNON**  
Secrétaire

6, rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 01 68 57  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés  
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 22 / 12 / 2025